

DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES CITES PERIPHERIQUES DE CAYENNE

NOTE COMPLEMENTAIRE SUITE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Les travaux de réalisation d'infrastructures de collecte et d'acheminement des eaux usées vers la station de traitement en milieux urbains sont à réaliser, pour une efficacité optimale des travaux, en saison sèche.

Cependant, les travaux réalisés en cette période génèrent un plus grand risque de nuisance par l'émanation de poussière. Afin de réduire au maximum ce risque, il sera demandé aux sociétés titulaires des marchés de travaux un arrosage et un balayage régulier des voies ainsi que des installations de chantier. Une réfection provisoire des voies en bicouche et des trottoirs sera également mise en place afin de figer la poussière qui pourrait être issues des tranchées refermées.